



Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins.



**REALISATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) DE COURS
D'EAU SUR LE TERRITOIRE EN RIVE GAUCHE DU FLEUVE CHARENTE ENTRE
CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE ET MERPINS**

RAPPORT DE PHASE III – PROGRAMME D' ACTIONS



février 2021

version provisoire

Commanditaire



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU NE

MAIRIE, LE BOURG
161300 LACHAISE

Bureau d'Études



SOCIETE D'ÉTUDES GENERALES D'INFRASTRUCTURES

2 RUE SADI CARNOT
17500 JONZAC

Tél. : 05 46 04 32 86 – E-Mail : v.linlaud@segi-ingenierie.fr

SOMMAIRE

1	OBJECTIFS DE L'ETUDE	5
2	RAPPEL DES ELEMENTS DES PHASES 1 ET 2.....	6
2.1	CONTEXTE REGLEMENTAIRE SUR LA ZONE D'ETUDE	6
2.1.1	<i>Directive Européenne.....</i>	<i>6</i>
2.1.2	<i>Code de l'environnement.....</i>	<i>8</i>
2.1.3	<i>Décret frayères</i>	<i>10</i>
2.1.4	<i>SDAGE et SAGE</i>	<i>11</i>
2.2	QUALITE DE L'EAU.....	12
2.3	ESPACES NATURELS	13
2.4	PATRIMOINE	14
2.5	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	15
2.6	HIERARCHISATION DES PROBLEMATIQUES PAR LES ELUS	18
3	DESCRIPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS	21
3.1	PROGRAMME D' ACTIONS.....	21
3.2	DETAILS DES COUTS PAR MASSE D'EAU ET SOUS-BASSINS	24
3.2.1	<i>FRFR332 : La Charente</i>	<i>24</i>
3.2.2	<i>FRFR332_15 : Ri de Gensac.....</i>	<i>26</i>
3.2.3	<i>FRFR332_5 : Ruisseau des Moulins d'Angeac</i>	<i>28</i>
3.2.4	<i>FRFR332_6 : Ruisseau de Saint-Pierre</i>	<i>30</i>
3.2.5	<i>FRFR332_9 : Ruisseau d'Anqueville</i>	<i>32</i>
3.2.6	<i>Echalette</i>	<i>34</i>
3.2.7	<i>Font Poëlonne</i>	<i>36</i>
3.2.8	<i>Ruisseau de l'île Mattard.....</i>	<i>38</i>
3.2.9	<i>Pontillon.....</i>	<i>40</i>
3.2.10	<i>Romède</i>	<i>42</i>
3.2.11	<i>Sémeronne.....</i>	<i>44</i>
4	ANNEXES	46

ILLUSTRATIONS

Graphique 1 : Niveau d'altération par masse d'eau du compartiment « Lit mineur »	15
Graphique 2 : Niveau d'altération par masse d'eau du compartiment « Berges et ripisylve »	15
Graphique 3 : Niveau d'altération par masse d'eau du compartiment « Annexes et lit majeur »	16
Graphique 4 : Niveau d'altération par masse d'eau du compartiment « Débit ».....	16
Graphique 5 : Niveau d'altération par masse d'eau du compartiment « Continuité ».....	17
Graphique 6 : Niveau d'altération par masse d'eau du compartiment « Ligne d'eau »	17
Tableau 1 : Masses d'eau de la zone d'étude	6
Tableau 2 : Cours d'eau classés en Liste 1 du L.214-17 sur la zone d'étude	8
Tableau 3 : Cours d'eau classés en Liste 2 du L.214-17 sur la zone d'étude	8
Tableau 4 : Cours d'eau de la zone d'étude classés en Liste 1 du Décret frayères	10
Tableau 5 : Cours d'eau de la zone d'étude classés en Liste 2 du Décret frayères	10
Tableau 6 : Classes de priorité des problématiques du territoire retenues après ajustement	20
Tableau 7 : Nature et consistance des actions (hors entretien) envisagées dans le futur programme (ordre alphabétique).....	21
Tableau 8 : Actions envisagées par Masse d'eau ou sous-bassin	22
Tableau 9 : Coûts des actions localisées pour la masse d'eau « FRFR332 : La Charente»	24
Tableau 10 : Coûts des actions localisées pour la masse d'eau « FRFR332_15 : Ri de Gensac» ...	26
Tableau 11 : Coûts des actions localisées pour la masse d'eau «FRFR332_5 : Ruisseau des Moulins d'Angeac»	28
Tableau 12 : Coûts des actions localisées pour la masse d'eau « FRFR332_6 : Ruisseau de Saint-Pierre»	30
Tableau 13 : Coûts des actions localisées pour la masse d'eau « FRFR332_9 : Ruisseau d'Anqueville»	32
Tableau 14 : Coûts des actions localisées pour le sous- bassin « Echalette »	34
Tableau 15 : Coûts des actions localisées pour le sous-bassin « Font Poëlonne »	36
Tableau 16 : Coûts des actions localisées pour le sous-bassin « Ruisseau de l'Île Mattard ».....	38
Tableau 17 : Coûts des actions localisées pour le sous-bassin « Pontillon ».....	40
Tableau 18 : Coûts des actions localisées pour le sous-bassin « Romède »	42
Tableau 19 : Coûts des actions localisées pour le sous-bassin « Sémeronne »	44
Carte 1 : Etat écologique des masses d'eau superficielles de la zone d'étude aujourd'hui et pressions principales en cause	7
Carte 2 : Classements des cours d'eau au titre du L.214-17 sur la zone d'étude	9
Carte 3 : Localisation des immeubles protégés au titre des monuments historiques sur la zone d'étude	14
Carte 4 : Localisation des actions prévues sur la masse d'eau « FRFR332 : La Charente»	25
Carte 5 : Localisation des actions prévues sur la masse d'eau «FRFR332_15 : Ri de Gensac»	27
Carte 6 : Localisation des actions prévues sur la masse d'eau « FRFR332_5 : Ruisseau des Moulins d'Angeac»	29
Carte 7 : Localisation des actions prévues sur la masse d'eau « FRFR332_6 : Ruisseau de Saint-Pierre»	31
Carte 8 : Localisation des actions prévues sur la masse d'eau « FRFR332_9 : Ruisseau d'Anqueville»	33
Carte 9 : Localisation des actions prévues sur le sous-bassin « Echalette »	35
Carte 10 : Localisation des actions prévues sur le sous-bassin « Font Poëlonne».....	37

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

Carte 11 : Localisation des actions prévues sur le sous-bassin « Ruisseau de l'Île Mattard »	39
Carte 12 : Localisation des actions prévues sur le sous-bassin « Pontillon»	41
Carte 13 : Localisation des actions prévues sur le sous-bassin « Romède»	43
Carte 14 : Localisation des actions prévues sur le sous-bassin « Sémeronne»	45

1 OBJECTIFS DE L'ETUDE

La présente étude correspond à la définition d'un Programme Pluriannuel de Gestion pour le territoire situé en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins. Ce territoire est entré récemment (2018) sous la compétence du Syndicat Mixte du bassin versant du Né suite à la réforme de l'organisation territoriale de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dite GEMAPI.

Cette étude comprend les éléments suivants :

Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic partagé

Phase 2 : Définition des stratégies d'intervention et des objectifs du programme pluriannuel de gestion (PPG)

Phase 3 : Elaboration du PPG

Phase 4 : Etablissement du dossier de DIG et rédaction des documents réglementaires associés

Le présent rapport concerne la phase 3 : Définition d'un programme d'actions.

La finalité de cette phase de l'étude est la présentation du programme d'actions détaillé et chiffré.

2 RAPPEL DES ELEMENTS DES PHASES 1 ET 2

2.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE SUR LA ZONE D'ETUDE

2.1.1 Directive Européenne

La Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) a instauré des grands principes visant à restaurer et préserver l'état des masses d'eau superficielles selon un calendrier précis. Une masse d'eau superficielle est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. Pour les cours d'eau la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau et la notion d'hydro-écorégion. Les masses d'eau sont regroupées en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état.

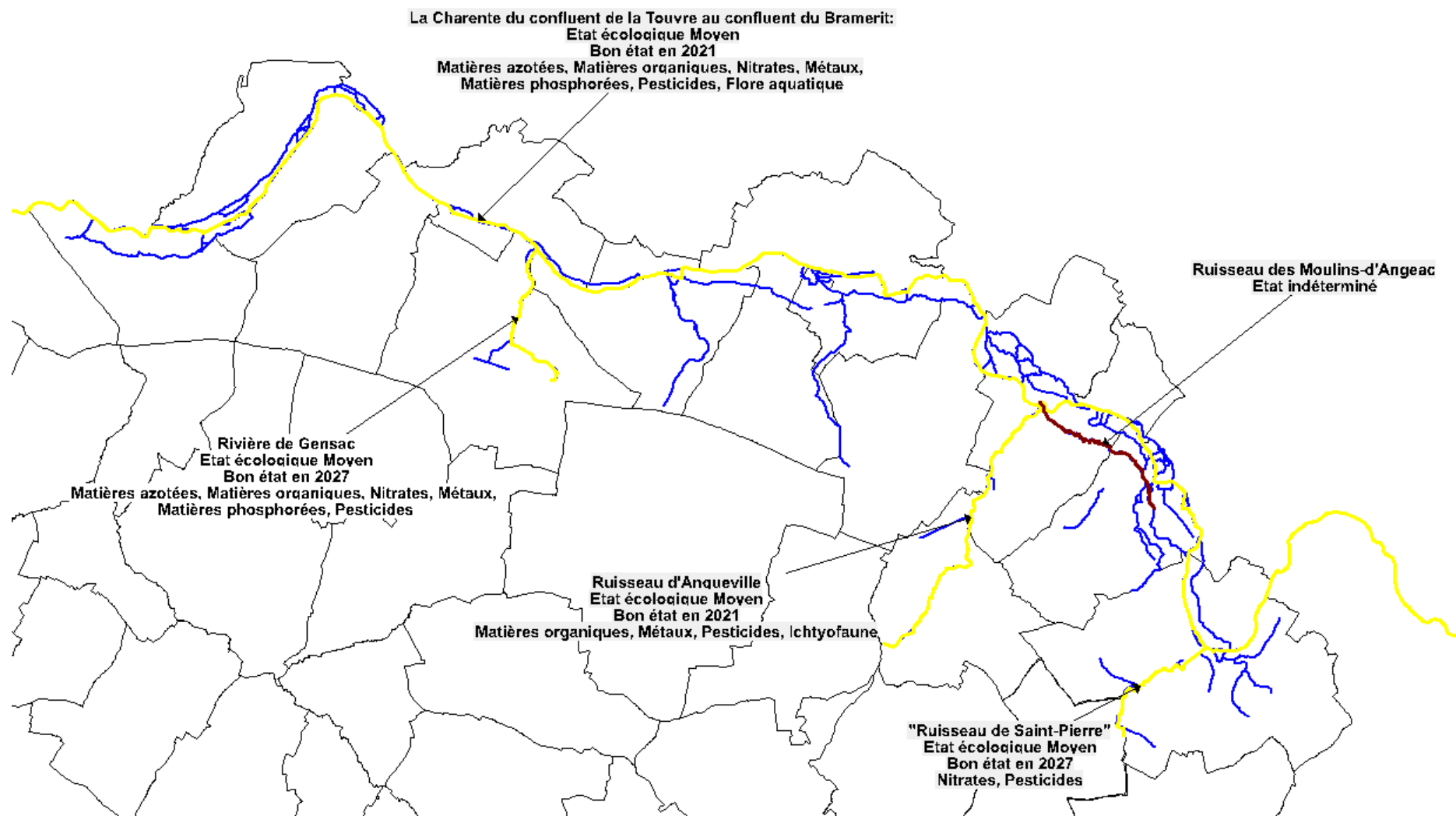
Sur la zone d'étude, 5 Masses d'eau superficielles différentes ont été définies :

Tableau 1 : Masses d'eau de la zone d'étude

FRFR332	La Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit
FRFRR332_5	Ruisseau des Moulins d'Angeac
FRFRR332_6	« Ruisseau de Saint-Pierre »
FRFRR332_9	Ruisseau d'Ancqueville
FRFRR332_15	Rivière de Gensac

Ces masses d'eau sont suivies afin de définir leur état écologique (qualité physico-chimique et biologique de l'eau) et identifier les pressions auxquelles elles sont soumises.

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins



Carte 1 : Etat écologique des masses d'eau superficielles de la zone d'étude aujourd'hui et pressions principales en cause

2.1.2 Code de l'environnement

L'article L. 214-17 (et L. 214-18) du Code de l'environnement) classe certains cours d'eau particuliers (à migrateurs amphihalins, réservoirs biologiques, très dégradés ...) au sein de 2 listes :

- Liste 1 : cours d'eau sur lesquels on ne peut plus construire d'obstacles à la continuité écologique.
- Liste 2 : cours d'eau sur lesquels tous les obstacles à la continuité écologique doivent impérativement être aménagés ou supprimés.

Les listes 1 et 2 des cours d'eau, classés au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, ont été arrêtées par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne le 7 octobre 2013. Les arrêtés de classement ont été publiés au journal officiel de la République française le 9 novembre 2013.

Tableau 2 : Cours d'eau classés en Liste 1 du L.214-17 sur la zone d'étude

La Charente à l'aval du barrage de Lavaud, y compris son débouché maritime
La rivière de Gensac
Le ruisseau d'Anqueville

Tableau 3 : Cours d'eau classés en Liste 2 du L.214-17 sur la zone d'étude

Tronçon	Espèces ciblées
La Charente : de la confluence du Bramerit à l'écluse de Chateauneuf (inclus)	Amphihalines : Anguille, Grande Alose, Alose feinte, Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Truite de mer et Saumon atlantique Holobiotiques : sans objet
La rivière de Gensac : tout le cours	Amphihalines : Anguille Holobiotiques : sans objet
La Romède (ou Veillard) : tout le cours	Amphihalines : Anguille Holobiotiques : sans objet

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins



Carte 2 : Classements des cours d'eau au titre du L.214-17 sur la zone d'étude

2.1.3 Décret frayères

Le décret n°2008-283 du 25 mars 2008 relatif aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole et modifiant le code de l'environnement fixe l'élaboration de deux listes :

- Liste 1 : Partie de cours d'eau avec espèces de poissons dont la reproduction est fortement dépendante de la granulométrie du fond du lit.
- Liste 2 : Partie de cours d'eau avec espèces dont la reproduction est fonction de plusieurs facteurs.

Toute intervention dans le lit mineur des cours d'eau ne doit pas entraîner la destruction des frayères sur les cours d'eau listés dans ce décret.

Tableau 4 : Cours d'eau de la zone d'étude classés en Liste 1 du Décret frayères

La Charente du confluent des Eaux Claires (incluses) au confluent du Né (de Saint-Michel à Merpins)				
Frayères présentes	Cours d'eau / Milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
Chabot ; Lamproie de Planer ; Truite fario ; vandoise	Ri de Gensac	Moulin de Gensac, Commune de Gensac-la-Pallue	Confluent fleuve Charente, Commune de Gensac-la-Pallue	
Chabot ; Vandoise, Truite fario, Truite de mer ; Lamproie de Planer ; Lamproie marine, Ombre commun	La Charente	Confluent des Eaux claires, commune de Saint-Michel	Limite département 17, Commune de Merpins	Bras concernés

Tableau 5 : Cours d'eau de la zone d'étude classés en Liste 2 du Décret frayères

La Charente du confluent des Eaux Claires (incluses) au confluent du Né (de Saint-Michel à Merpins)				
Frayères présentes	Cours d'eau / Milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
Brochet	La Charente	Confluent des Eaux claires, commune de Saint-Michel	Limite département 17, Commune de Merpins	Bras, fossés et noues concernés
Brochet	Le Romède / Veillard	Station de pompage, Commune de Bourg-Charente	Confluent fleuve Charente, Commune Bourg-Charente	Bras, fossés et noues concernés

2.1.4 SDAGE et SAGE

Le bassin versant du Né appartient au grand bassin hydrographique « Adour Garonne » qui est doté d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE). Le SDAGE Adour-Garonne se compose de 4 orientations :

- A- Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE
- B- Réduire les pollutions
- C – Améliorer la gestion quantitative
- D- -Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

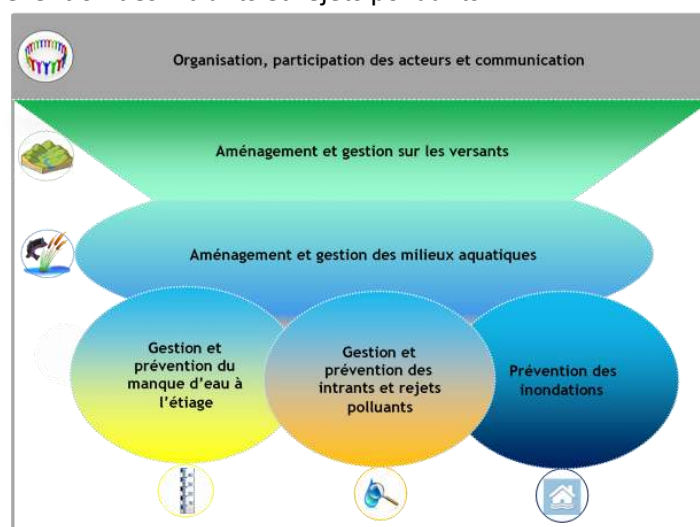
Au sein de ce grand bassin hydrographique, le bassin versant de la Charente, auquel appartient le bassin versant du Né, est également doté d'un Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE), outil stratégique fixant un cadre pour la politique de l'eau sur le bassin versant de la Charente.

6 enjeux majeurs ont été identifiés sur le territoire de ce SAGE :

- Équilibre quantitatif de la ressource en eau à l'étiage
- Pressions des rejets polluants, dont les pollutions diffuses sur la qualité d'eau
- Inondations et submersions en hautes eaux
- Aménagements et gestion des versants et milieux aquatiques : fonctionnalité et la biodiversité
- Complémentarités et solidarités de gestion des interfaces terre/mer
- Participation, communication, organisation des acteurs de la gestion de l'eau, y compris en interSAGE (Boutonne et Seudre notamment)

Le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et le Règlement qui composent le SAGE Charente comprennent 86 dispositions et 4 règles déclinant six orientations :

- Organisation, participation des acteurs et communication
- Aménagements et gestion sur les versants
- Aménagement et gestion des milieux aquatiques
- Prévention des inondations
- Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage
- Gestion et prévention des intrants et rejets polluants



Les orientations du SAGE Charente sont déclinées en orientations dont les suivantes impactent les PPG vis-à-vis de différents enjeux. Ainsi, les attendus du SAGE concernant les PPG sont les suivants :

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

- **Disposition Pivot pour les PPG**
 - Disposition C30 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
- **Dispositions complémentaires pour les PPG**
 - Disposition B14 : Caractériser les cheminements de l'eau sur les versants (écoulements et transferts)
 - Disposition C29 : Mettre en place une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau
 - Disposition C32 : Restaurer la continuité écologique
 - Disposition D44 : Identifier et restaurer les zones d'expansion des crues
 - Disposition C38 : Etudier le devenir des digues n'entrant pas dans un système d'endiguement
- **Dispositions accessoires pour les PPG**
 - Disposition B21 : Favoriser l'infiltration des eaux au niveau du réseau hydrographique
 - Disposition C25 : Identifier et protéger les zones humides via les documents d'urbanisme
 - Disposition C26 : Engager des actions de restauration des zones humides
 - Disposition C28 : Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme
 - Disposition C31 : Préserver la continuité écologique sur l'ensemble des secteurs à enjeux du réseau hydrographique présentant un intérêt particulier au regard de leur état fonctionnel
 - Disposition C34 : Gérer les plans d'eau
 - Disposition D40 : Identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour le ralentissement dynamique
 - Disposition D43 : Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique
 - Disposition C27 : Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin

2.2 QUALITE DE L'EAU

Toutes les masses d'eau de la zone d'étude sont en état « Moyen », hormis la masse d'eau « Ruisseau des Moulins d'Angeac », pour laquelle l'état n'est pas encore défini.

Il est bon de noter que les pesticides sont indiqués comme paramètre déclassant pour toutes les masses d'eau.

Les matières azotées, phosphorées et organiques sont également déclassantes, sauf pour le Ruisseau de saint-Pierre. Seule la masse d'eau du Ruisseau d'Ancqueville n'est pas déclassée par les nitrates ni par les métaux.

Un indicateur biologique est cité comme déclassant sur le Ruisseau d'Ancqueville, il s'agit de celui concernant le peuplement piscicole.

Les perturbations dues à l'emploi de pesticides et aux apports en azote se retrouvent sur l'ensemble de la zone d'étude.

A retenir également que la zone d'étude fait partie du BAC Coulonge et Saint Hippolyte (prise d'eau dans la Charente). Ces 2 prises d'eau superficielles dans la Charente desservent entre 300 000 et 600 000 personnes en eau potable et sont soumises à 2 problématiques majeures :

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

- Les Nitrates
- Les produits phytosanitaires (principalement herbicides)

Ces captages font l'objet du programme Re-sources, dont le but est de reconquérir la qualité des eaux superficielles et souterraines, depuis avril 2012.

2.3 ESPACES NATURELS

Sur la zone d'étude, 3 ZSC et 1 ZPS sont présentes :

- ZSC FR 5400-472 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran »
- ZPS FR 541-2005 « Vallée de la Charente moyenne et Seugnes »
- ZSC FR 5400410 « Chaumes boissières et coteaux de Châteauneuf-sur-Charente »

Il est bon de noter que la ZSC FR 5400-472 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » est confondue avec la ZPS FR 541-2005 « Vallée de la Charente moyenne et Seugnes » et que la ZSC des Chaumes Boissières correspond à une zone de plateaux calcaires dont l'intérêt écologique ne réside pas dans les milieux aquatiques.

Ces sites Natura 2000 de la vallée de la Charente présentent un intérêt écologique majeur lié à la présence d'un ensemble de milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières du fleuve : prairies humides inondables, mégaphorbiaies, marais, végétation aquatique et rivulaire des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale.

Ainsi, 2 habitats d'intérêt communautaire prioritaires liés aux milieux aquatiques sont présents :

- Forêt alluviale à Aulnes et Frênes
- Marais calcaires à *Cladium mariscus*

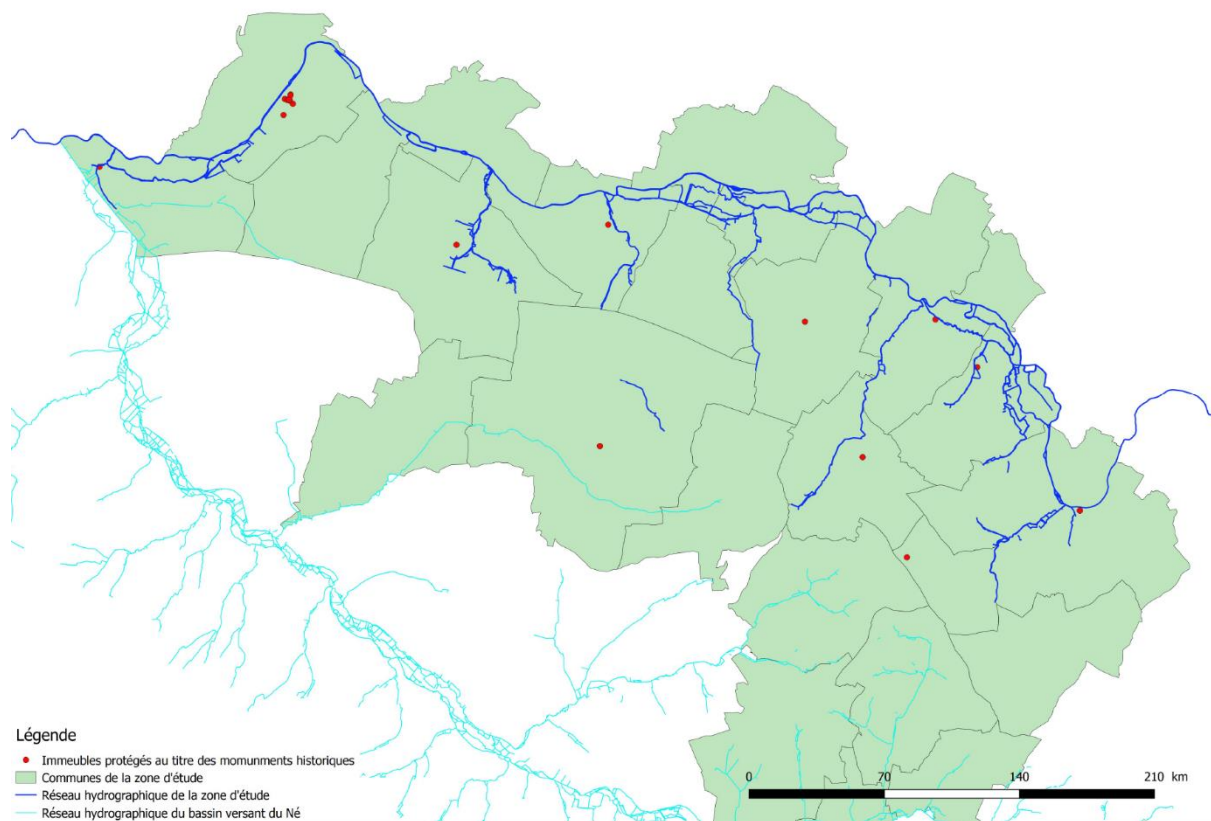
On notera également la présence d'une espèce végétale d'intérêt communautaire prioritaire liée aux berges vaseuses du fleuve Charente sur le site « Moyenne vallée de la Charente » : l'Angélique des estuaires.

Au niveau faunistique, l'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de vison d'Europe (*Mustela lutreola*), espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition en Europe Occidentale mais on recense également 2 autres espèces d'intérêt communautaire prioritaires :

- Le râle des genêts (oiseau)
- la Rosalie des Alpes (coléoptère).

2.4 PATRIMOINE

Sur la zone d'étude, on compte de nombreux monuments historiques (27) et de nombreux moulins (19).



Carte 3 : Localisation des immeubles protégés au titre des monuments historiques sur la zone d'étude

En revanche, aucun site classé ou inscrit n'est présent sur la zone d'étude.

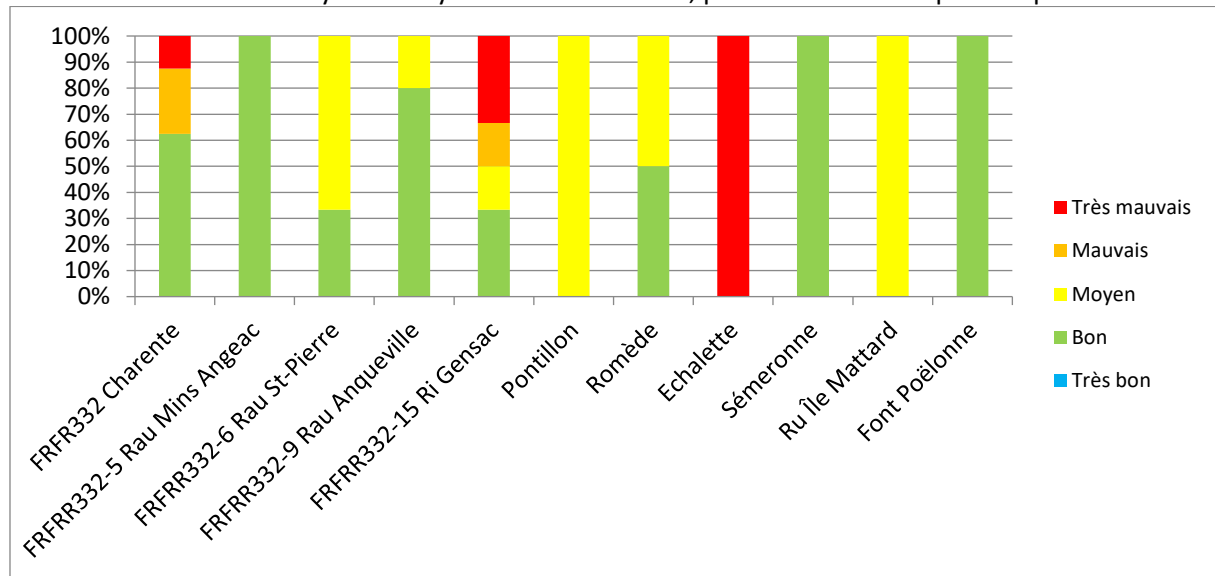
2.5 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

À la suite de l'arpentage du réseau hydrographique, une analyse des données a été réalisée. Ce diagnostic a été réalisé d'après une adaptation de la méthodologie REH.

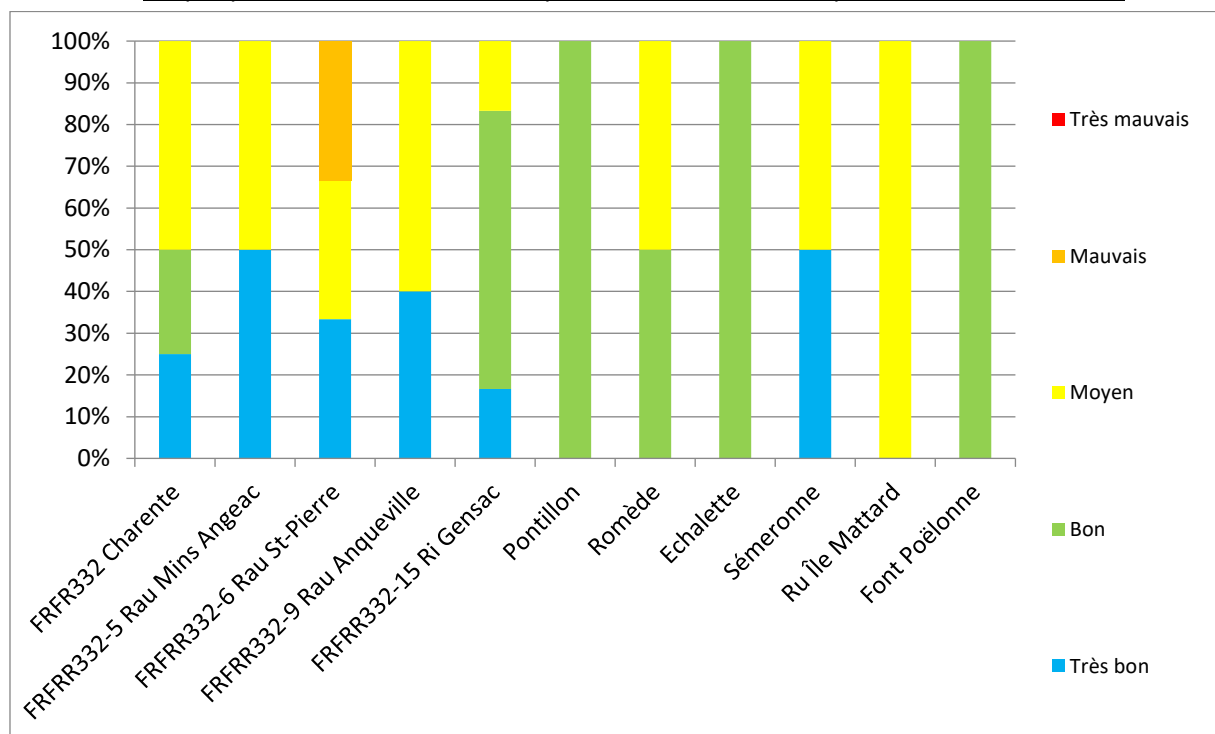
Cette méthodologie consiste à analyser les perturbations sur différents compartiments du cours d'eau et du bassin versant :

- 3 compartiments physiques : lit, berges-ripisylve, annexes
- 3 compartiments dynamiques : débit, la ligne d'eau, continuité

Les résultats de cette analyse sont synthétisés ci-dessous, par masse d'eau et par compartiment.

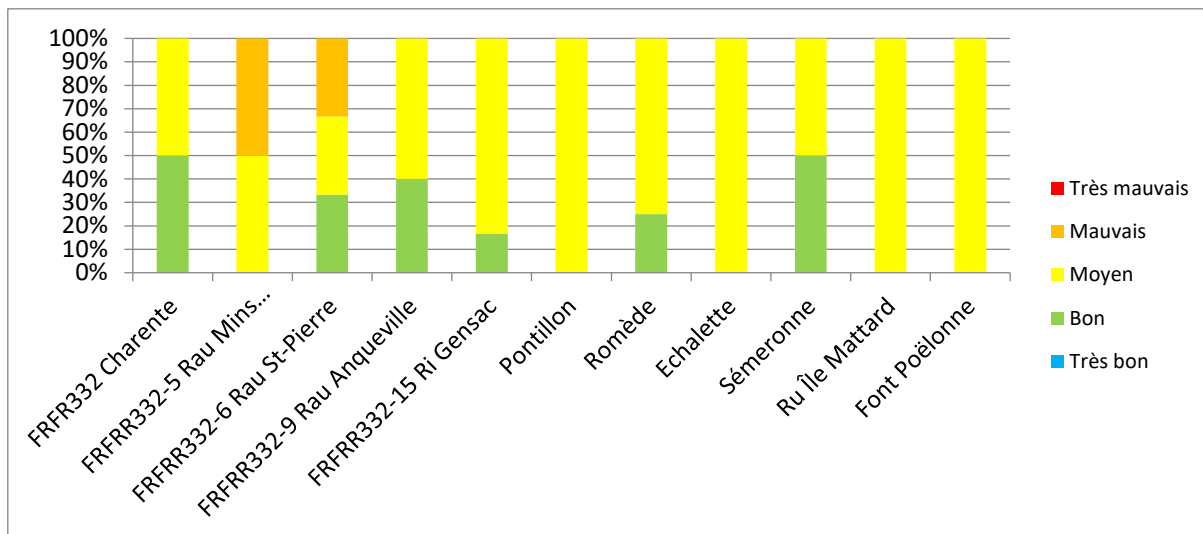


Graphique 1 : Niveau d'altération par masse d'eau du compartiment « Lit mineur »

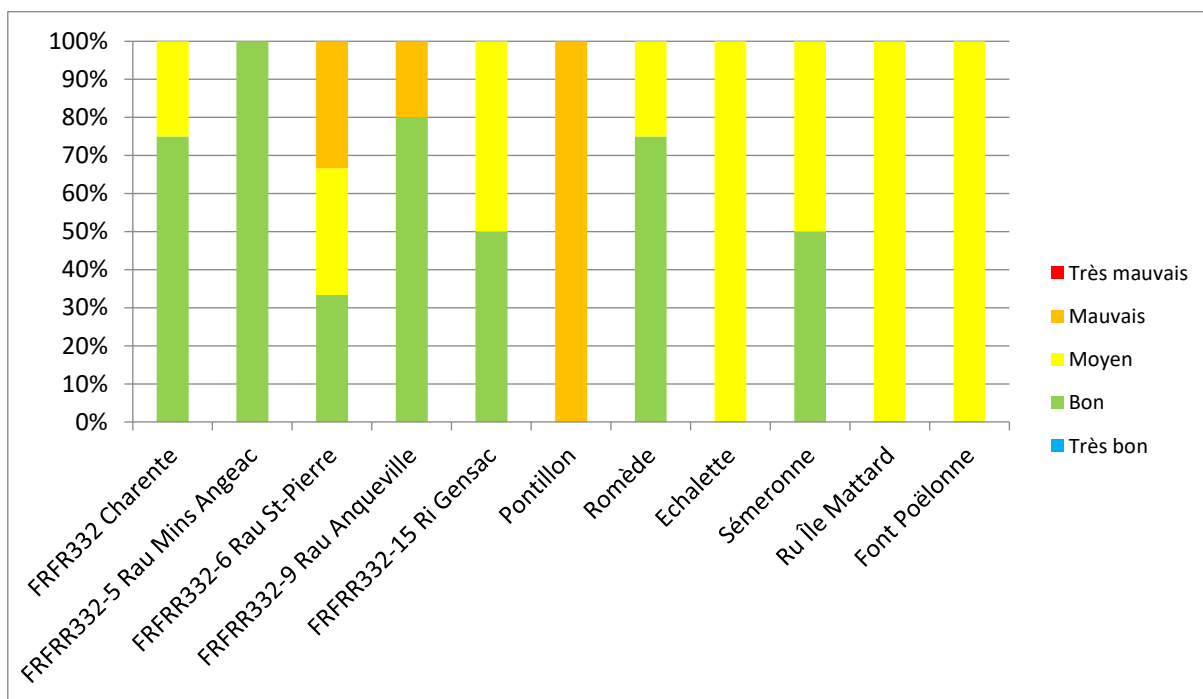


Graphique 2 : Niveau d'altération par masse d'eau du compartiment « Berges et ripisylve »

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

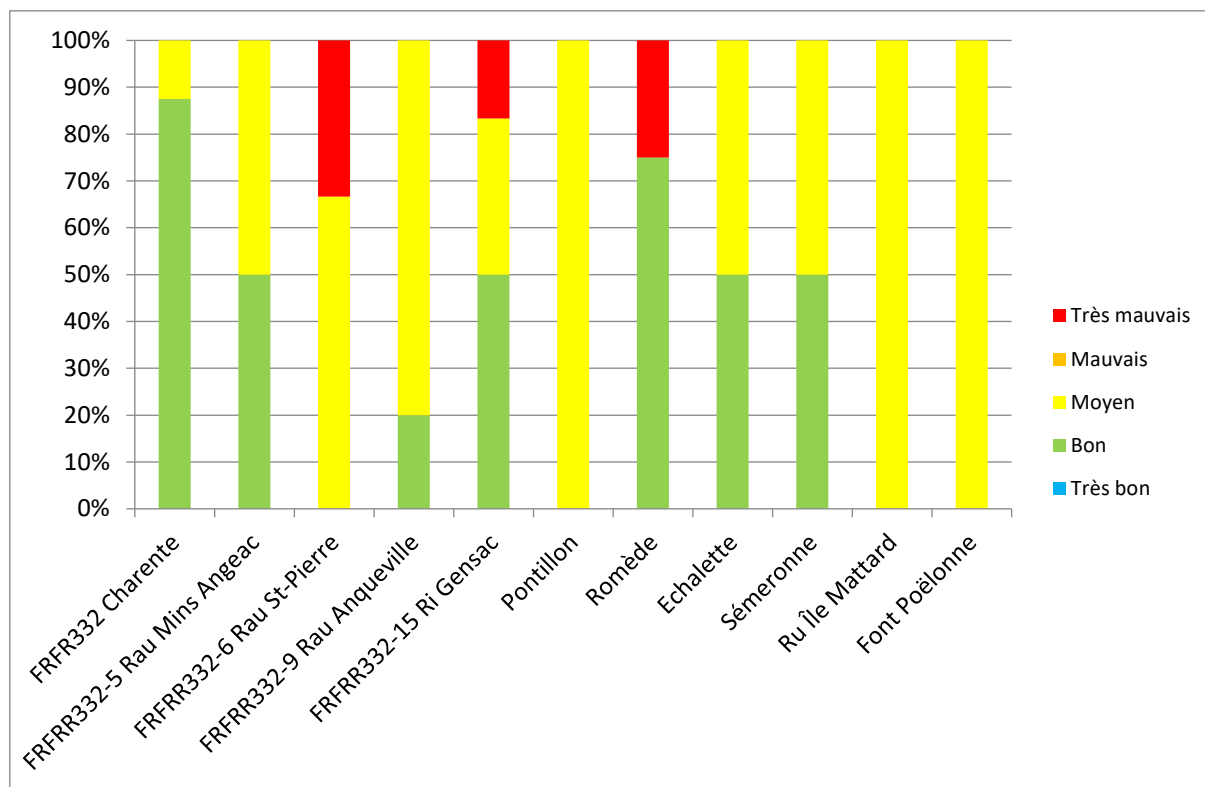


Graphique 3 : Niveau d'altération par masse d'eau du compartiment « Annexes et lit majeur »

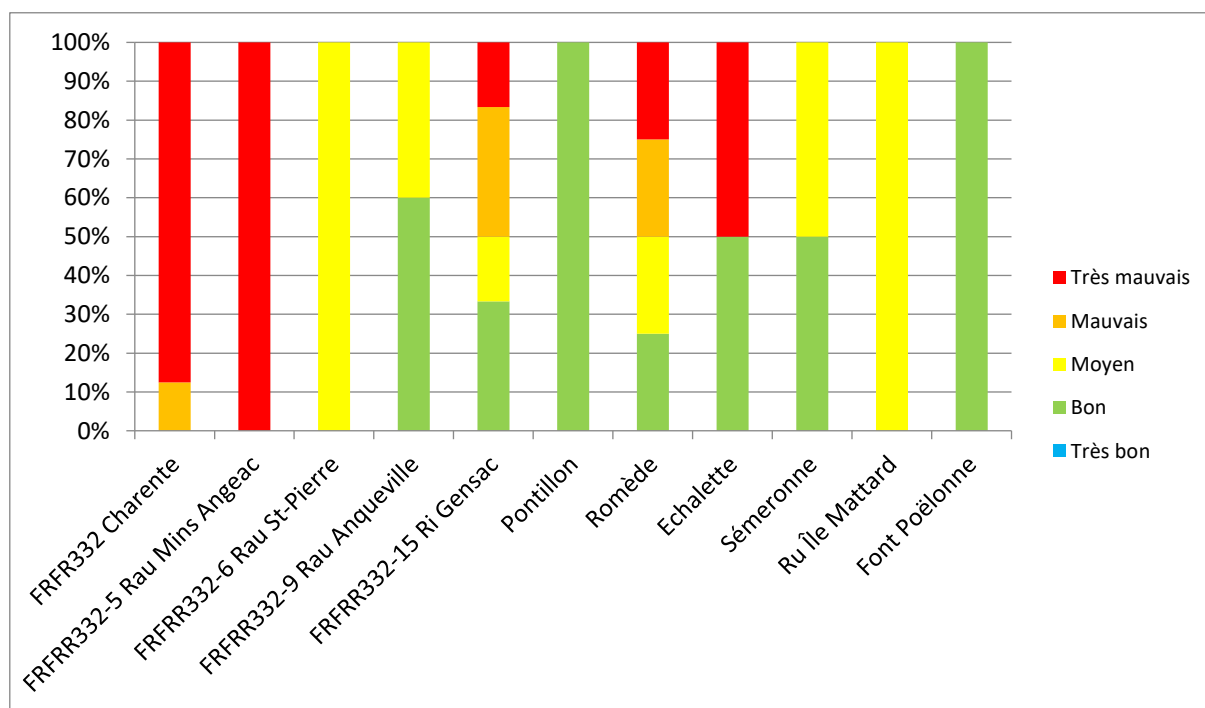


Graphique 4 : Niveau d'altération par masse d'eau du compartiment « Débit »

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins



Graphique 5 : Niveau d'altération par masse d'eau du compartiment « Continuité »



Graphique 6 : Niveau d'altération par masse d'eau du compartiment « Ligne d'eau »

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

Les affluents rive gauche de la Charente entre Châteauneuf et Merpins évoluent dans un contexte de grande Champagne où les vignes sont très présentes. Cela se traduit par des cours d'eau ne présentant pas ou peu de corridor naturel. Également, un seul massif forestier est présent sur la zone d'étude et la forêt alluviale est peu développée.

Également, les pratiques agricoles engendrent une dégradation de la qualité de l'eau en raison des fortes teneurs en azote, matière organique et phosphorées, en pesticides et en métaux.

Cependant, la culture de la vigne n'est pas consommatrice d'eau et sur la zone, ce sont en moyenne 2 millions de m³ qui sont prélevés chaque année et essentiellement à destination de l'alimentation en eau potable.

Les affluents étudiés possèdent tous un linéaire faible, inférieur à 10 km cependant ils présentent une diversité tant par leur morphologie (tracé, largeur, berges) que par leur hydrologie. En effet, le Ri de Gensac et le Veillard sont des résurgences à débit quasi constant au cours de l'année alors que les autres sont issus des ruissellements de leur bassin versant topographique.

Le Ruisseau de St-Pierre et le Ru de l'île Mattard sont très impactés par l'urbanisation alors que les autres évoluent majoritairement au sein des parcelles de vignes. Ainsi, tous présentent de nombreuses zones dépourvues de ripisylve.

Bien que les cours d'eau étudiés soient relativement courts, ils n'en sont pas moins impactés par de nombreux ouvrages hydrauliques et même des moulins sur le Veillard, le Ri de Gensac et le Ruisseau des moulins d'Angeac. Ces éléments altèrent fortement la continuité écologique de ces cours d'eau. Seul l'axe Charente, dont les écluses et barrages ont été aménagés par le Département ressort en bonne qualité pour ce compartiment. Les étangs au fil de l'eau sont également un paramètre déclassant pour plusieurs cours d'eau.

Les cours d'eau de la zone d'étude sont épargnés par les espèces végétales aquatiques invasives car seules 3 stations de Jussie ont été recensées et le myriophylle du Brésil et le lagarosiphon sont cités sur le marais de Gensac-la-Pallue. En revanche, on notera la présence d'Erable Négundo dans la ripisylve et l'absence d'herbiers aquatiques, témoins de la bonne santé d'une rivière, sur les cours d'eau étudiés.

Les inventaires de terrain, l'état des lieux et le diagnostic ont permis de mettre en lumière les éléments déclassant la qualité des cours d'eau et surtout de les localiser sur le territoire.

Il convient dorénavant de prioriser les différentes problématiques afin de définir un projet de territoire pour la zone d'étude.

2.6 HIERARCHISATION DES PROBLEMATIQUES PAR LES ELUS

Les élus ont été sollicités (par envoi de questionnaires) pour définir un niveau de priorité pour les problématiques observées sur la zone d'étude. Ces niveaux de priorité serviront de base pour l'élaboration du futur Programme Pluriannuel de Gestion.

Néanmoins, le PPG se doit d'être compatible avec la réglementation nationale et européenne et les outils de gestion correspondants.

Il s'avère que le territoire est concerné par plusieurs documents à caractère réglementaire dont il faut absolument tenir compte :

- Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)
- Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)
- Code de l'environnement (Article L.214-17)

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

- SDAGE Adour Garonne
- Directive Inondation
- PGRI Adour Garonne
- PPRI
- Loi Grenelle (protection des captages d'alimentation en eau potable)
- DOCOB Natura 2000

Le PPG doit également tenir compte des documents de planification tels que la SLGRI et le SAGE Charente qui fixent des orientations sous forme de « recommandations » pour les PPG, notamment (pour le SAGE), la C30 (Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau), C31 et C32 (Préserver et restaurer la continuité écologique), mais également C25 et C26 (Identifier, protéger et restaurer les zones humides), D44 (Identifier et restaurer les zones d'expansion des crues).

Le PAGD du SAGE Charente présente aussi 2 dispositions concernant les plans d'eau au sein du PAGD, la disposition C33 "Limiter la création de plan d'eau", et la disposition C34 "gérer les plans d'eau".

Également, les éléments du diagnostic doivent également être pris en compte car ils relèvent des constats faits à la suite d'un arpentage exhaustif du réseau hydrographique de la zone d'étude.

Un ajustement des niveaux de priorités définis par les élus a donc été réalisé, les détails sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Classes de priorité des problématiques du territoire retenues après ajustement

CONSTATS	Enjeu associé	Diagnostic	Réglementation	Elus	Final
Colmatage, Envasement, vitesses d'écoulement faibles	Hydromorphologique Milieux, Habitats et Espèces	3		3	3
Continuité écologique (circulation des poissons et des sédiments)	Continuité écologique	2	3	3	3
Qualité de l'eau	Alimentation en eau potable Milieux, Habitats et Espèces	2	3	3	3
Parcelles riveraines des cours d'eau	Milieux, Habitats et Espèces	3		2	3
Inondation de voiries, habitations et zones économiques	Sécurité des biens et des personnes Hydraulique		3	2	3
Espèces végétales envahissantes	Milieux, Habitats et Espèces	2		2	2
Encombrement du lit mineur	Sécurité des biens et des personnes Hydraulique	1		2	2
Qualité de l'eau	Alimentation en eau potable Milieux, Habitats et Espèces			2	2
Végétation rivulaire	Milieux, Habitats et Espèces Qualité de l'eau	1		2	2
Ruissellements de parcelles agricoles	Qualité des sols agricoles Qualité de l'eau	1		1	1
Sources	Hydraulique Milieux, Habitats et Espèces	1		1	1
Erosion de berge avec menace sur ouvrages, voiries et bâtis	Sécurité des biens et des personnes Hydromorphologique	1		1	1
Piétinement des berges	Hydromorphologique Milieux, Habitats et Espèces	1		1	1
Plans d'eau	Alimentation en eau potable Milieux, Habitats et Espèces	1		1	1

Ces niveaux de priorités seront affectés aux actions retenues dans le programme d'actions.

3 DESCRIPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS

3.1 PROGRAMME D' ACTIONS

Tableau 7 : Nature et consistance des actions (hors entretien) envisagées dans le futur programme (ordre alphabétique)

ACTIONS	NOMBR E	LONGUEUR (m)	SURFACE (m ²)	COUT TOTAL HT
Acquisition foncière de zone d'expansion de crue	4		138 702	63 803,00 €
Acquisition foncière de zone humide non cultivée	13		1 275 997	586 960,00 €
Bras de contournement pour étang	3		5 458	33 362,00 €
Etude continuité écologique sur la Romède	1			37 500,00 €
Etude continuité écologique sur le Ri de Gensac	1			30 000,00 €
Lutte contre les espèces végétales aquatiques envahissantes : Jussie, Myriophylle du Brésil, Egérie	4	8 979		448 930,00 €
Maintien du débit réservé des plans d'eau	10		3 619	42 000,00 €
Mise en place abreuvoir	23			34 500,00 €
Mise en place de clôture	4	1 378		10 339,00 €
Plantation	49	12 631		126 310,00 €
Recharge granulométrique en aval d'ouvrage hydraulique	5			15 000,00 €
Recharge granulométrique, Diversification des écoulements (gros cours d'eau)	1	216		51 923,00 €
Recharge granulométrique, Diversification des écoulements (petits cours d'eau)	6	927		111 196,00 €
Remplacement d'ouvrage de franchissement	7			70 000,00 €
Restauration de gué	1			3 800,00 €
Restauration de source	12			24 000,00 €
Suppression d'ouvrage hydraulique	18			22 600,00 €
Total général	162	24 131	1 423 776	1 712 223,00 €

Tableau 8 : Actions envisagées par Masse d'eau ou sous-bassin

MASSE D'EAU OU SOUS-BASSIN	Nombre de sites	Longueur totale (m)	Surface totale (m ²)	Coût total (HT)
ECHALETTE	16	4 147	443 344	466 957 €
Acquisition foncière de zone humide non cultivée	3		438 087	201 520 €
Bras de contournement pour étang	2		4 966	25 868 €
Lutte contre les espèces végétales aquatiques envahissantes : Jussie, Myriophylle du Brésil, Egérie	3	3 579		178 974 €
Maintien du débit réservé des plans d'eau	2		291	8 400 €
Mise en place abreuvoir	1			1 500 €
Plantation	2	268		2 679 €
Recharge granulométrique, Diversification des écoulements (petits cours d'eau)	1	300		36 016 €
Remplacement d'ouvrage de franchissement	1			10 000 €
Restauration de source	1			2 000 €
FONT POELONNE	3	1 025		12 254 €
Plantation	2	1 025		10 254 €
Restauration de source	1			2 000 €
FRFR332 : La Charente	22	1 468		88 310 €
Mise en place abreuvoir	18			27 000 €
Mise en place de clôture	3	1 252		9 387 €
Recharge granulométrique, Diversification des écoulements (gros cours d'eau)	1	216		51 923 €
FRFR332_15 : Le Ri de Gensac	7	5 399	546 691	561 923 €
Acquisition foncière de zone humide non cultivée	1		545 146	250 767 €
Etude continuité écologique sur le Ri de Gensac	1			30 000 €
Lutte contre les espèces végétales aquatiques envahissantes : Jussie, Myriophylle du Brésil, Egérie	1	5 399		269 956 €
Maintien du débit réservé des plans d'eau	1		1 545	4 200 €
Restauration de source	1			2 000 €
Suppression d'ouvrage hydraulique	2			5 000 €
FRFR332_5 : le Ruisseau des Moulins d'Angeac	8		24 054	29 065 €
Acquisition foncière de zone humide non cultivée	1		24 054	11 065 €
Recharge granulométrique en aval d'ouvrage hydraulique	4			12 000 €
Suppression d'ouvrage hydraulique	3			6 000 €
FRFR332_6 : Le Ruisseau de Saint-Pierre	33	4 160	126 688	160 642 €
Acquisition foncière de zone d'expansion de crue	2		90 199	41 492 €
Acquisition foncière de zone humide non cultivée	1		35 632	16 391 €
Maintien du débit réservé des plans d'eau	4		857	16 800 €
Plantation	10	3 980		39 801 €
Recharge granulométrique en aval d'ouvrage hydraulique	1			3 000 €
Recharge granulométrique, Diversification des écoulements (petits cours d'eau)	1	180		21 558 €
Remplacement d'ouvrage de franchissement	1			10 000 €
Restauration de source	5			10 000 €
Suppression d'ouvrage hydraulique	8			1 600 €
FRFR332_9 : Le Ruisseau d'Anqueville	30	2 772	212 909	180 248 €
Acquisition foncière de zone d'expansion de crue	1		17 699	8 141 €
Acquisition foncière de zone humide non cultivée	6		194 576	89 506 €
Maintien du débit réservé des plans d'eau	2		635	8 400 €
Mise en place abreuvoir	2			3 000 €
Mise en place de clôture	1	127		952 €
Plantation	9	2 645		26 449 €
Remplacement d'ouvrage de franchissement	3			30 000 €
Restauration de gué	1			3 800 €
Suppression d'ouvrage hydraulique	5			10 000 €
ILE MATTARD	14	1 047		67 622 €
Plantation	6	600		6 000 €
Recharge granulométrique, Diversification des écoulements (petits cours d'eau)	4	447		53 622 €
Restauration de source	4			8 000 €
PONTILLON	11	1 466	39 285	45 561 €
Acquisition foncière de zone humide non cultivée	1		38 502	17 711 €
Bras de contournement pour étang	1		492	7 494 €
Maintien du débit réservé des plans d'eau	1		291	4 200 €
Mise en place abreuvoir	1			1 500 €
Plantation	7	1 466		14 656 €
ROMEDE	2			31 500 €
Etude continuité écologique sur la Romède	1			37 500 €
Mise en place abreuvoir	1			1 500 €

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

MASSE D'EAU OU SOUS-BASSIN	Nombre de sites	Longueur totale (m)	Surface totale (m ²)	Coût total (HT)
SEMERONNE	16	2 647	30 804	60 641 €
Acquisition foncière de zone d'expansion de crue	1		30 804	14 170 €
Plantation	13	2 647		26 471 €
Remplacement d'ouvrage de franchissement	2			20 000 €
Total général	162	24 131	1 423 776	1 712 223 €

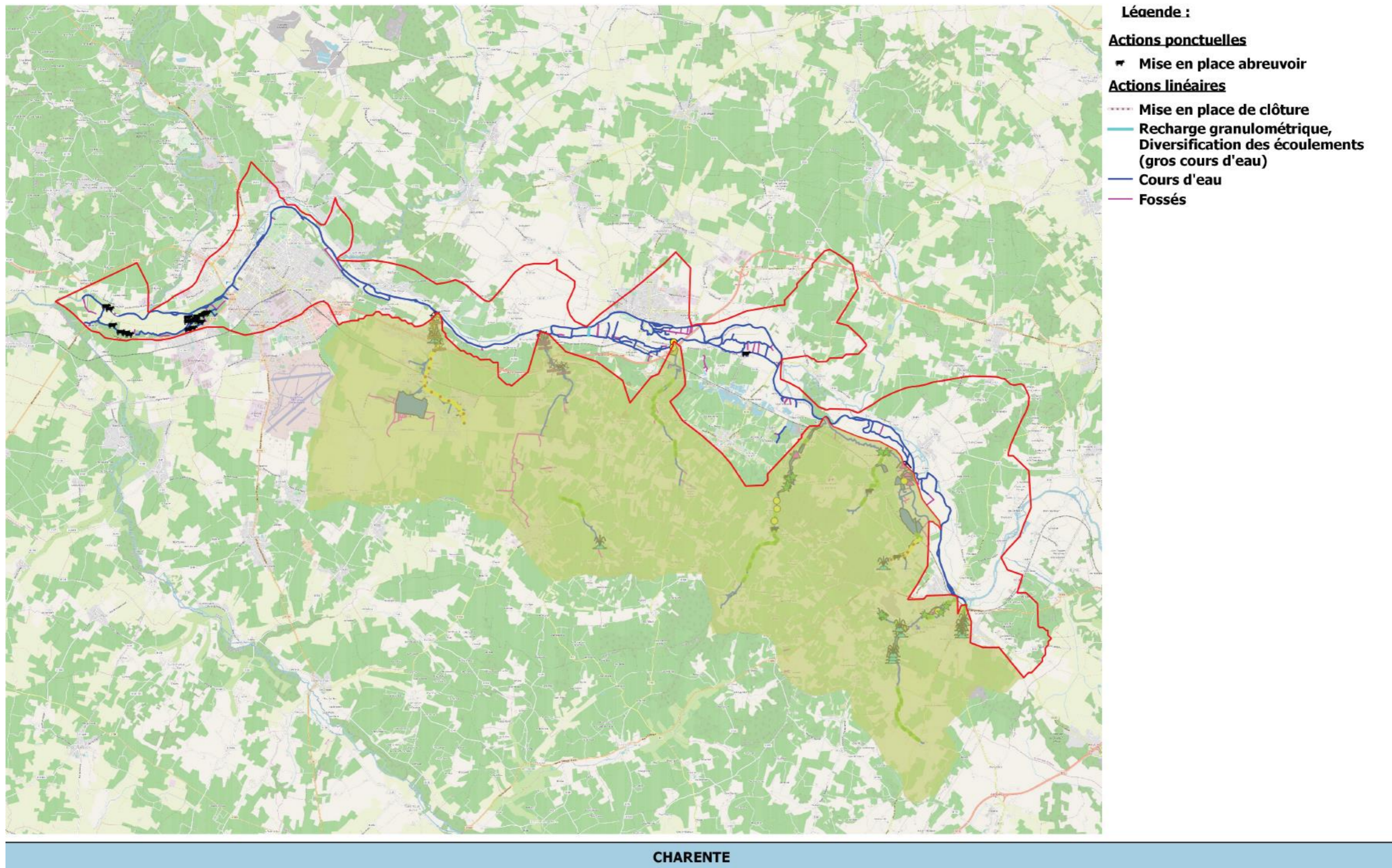
Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

3.2 DETAILS DES COÛTS PAR MASSE D'EAU ET SOUS-BASSINS

3.2.1 FRFR332 : La Charente

Tableau 9 : Coûts des actions localisées pour la masse d'eau « FRFR332 : La Charente »

MASSE D'EAU OU SOUS-BASSIN	Nombre de sites	Longueur totale (m)	Surface totale (m ²)	Coût total (HT)
FRFR332 : La Charente	22	1 468		88 310 €
Mise en place abreuvoir	18			27 000 €
Mise en place de clôture	3	1 252		9 387 €
Recharge granulométrique, Diversification des écoulements (gros cours d'eau)	1	216		51 923 €



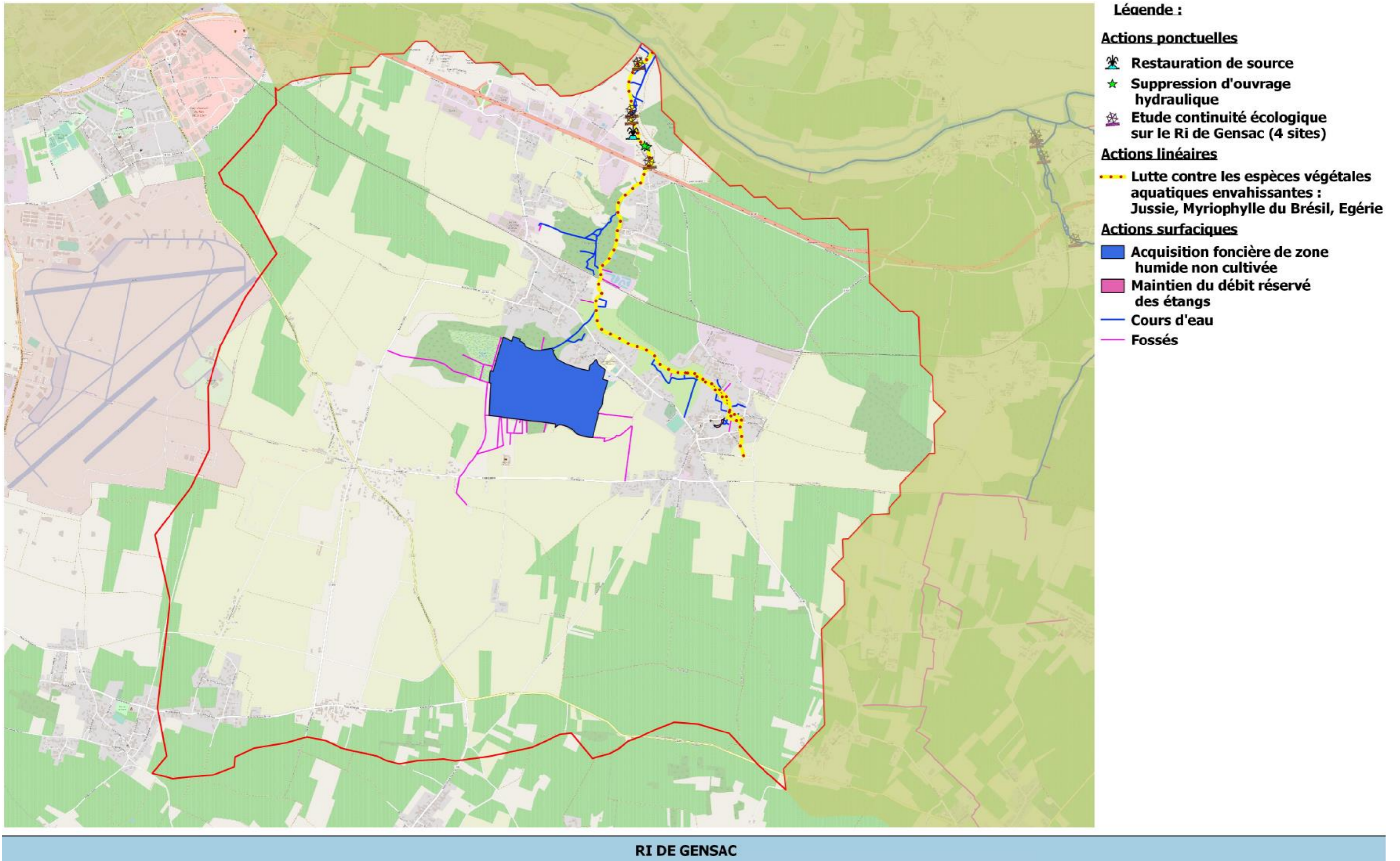
Carte 4 : Localisation des actions prévues sur la masse d'eau « FRFR332 : La Charente »

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

3.2.2 FRFRR332_15 : Ri de Gensac

Tableau 10 : Coûts des actions localisées pour la masse d'eau « FRFRR332_15 : Ri de Gensac »

MASSE D'EAU OU SOUS-BASSIN	Nombre de sites	Longueur totale (m)	Surface totale (m²)	Coût total (HT)
FRFRR332_15 : Le Ri de Gensac	7	5 399	546 691	561 923 €
Acquisition foncière de zone humide non cultivée	1		545 146	250 767 €
Etude continuité écologique sur le Ri de Gensac	1			30 000 €
Lutte contre les espèces végétales aquatiques envahissantes : Jussie, Myriophylle du Brésil, Egérie	1	5 399		269 956 €
Maintien du débit réservé des plans d'eau	1		1 545	4 200 €
Restauration de source	1			2 000 €
Suppression d'ouvrage hydraulique	2			5 000 €



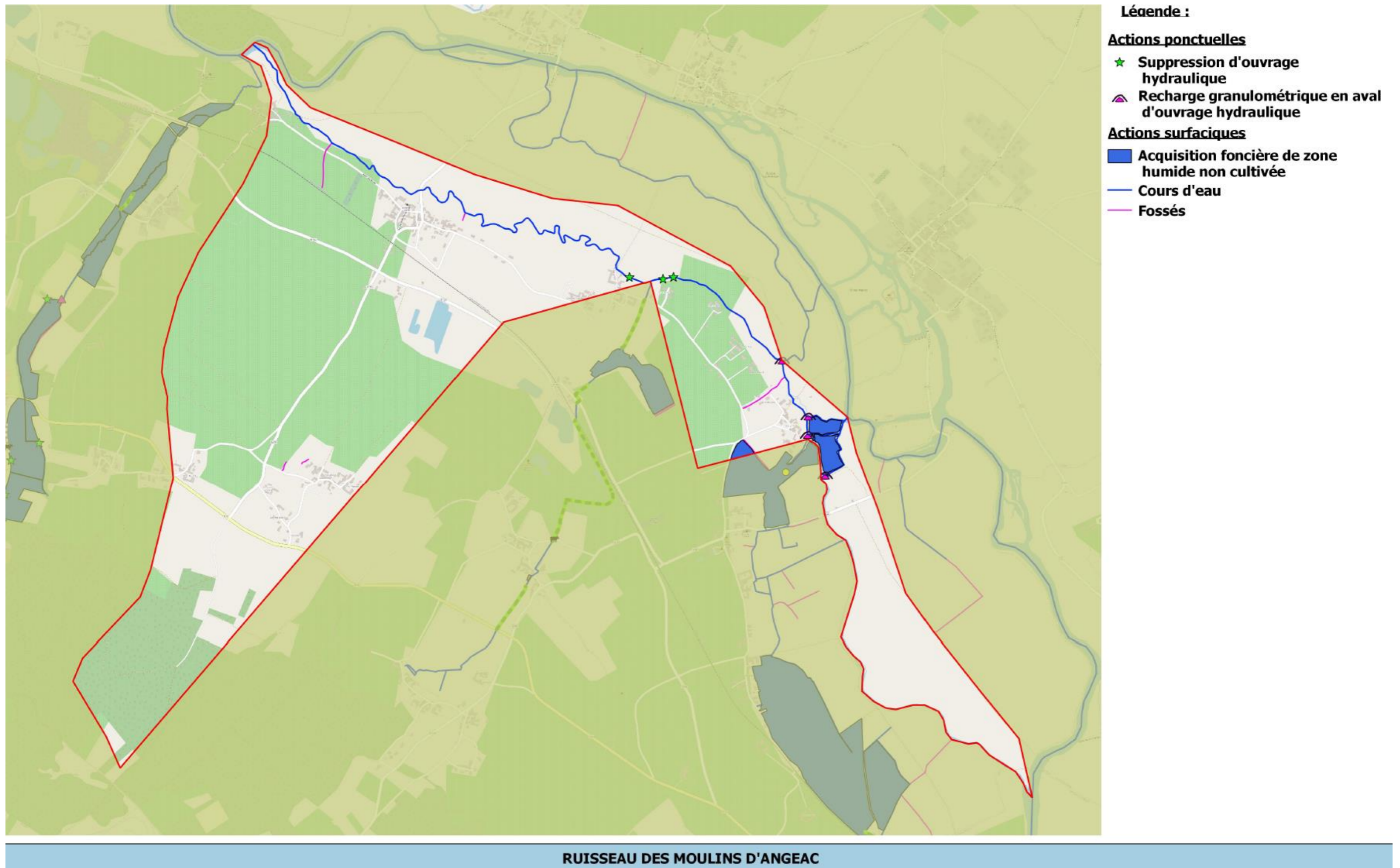
Carte 5 : Localisation des actions prévues sur la masse d'eau «FRFR332_15 : Ri de Gensac»

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

3.2.3 FRFRR332_5 : Ruisseau des Moulins d'Angeac

Tableau 11 : Coûts des actions localisées pour la masse d'eau «FRFRR332_5 : Ruisseau des Moulins d'Angeac»

MASSE D'EAU OU SOUS-BASSIN	Nombre de sites	Longueur totale (m)	Surface totale (m²)	Coût total (HT)
FRFRR332_5 : le Ruisseau des Moulins d'Angeac	8		24 054	29 065 €
Acquisition foncière de zone humide non cultivée	1		24 054	11 065 €
Recharge granulométrique en aval d'ouvrage hydraulique	4			12 000 €
Suppression d'ouvrage hydraulique	3			6 000 €

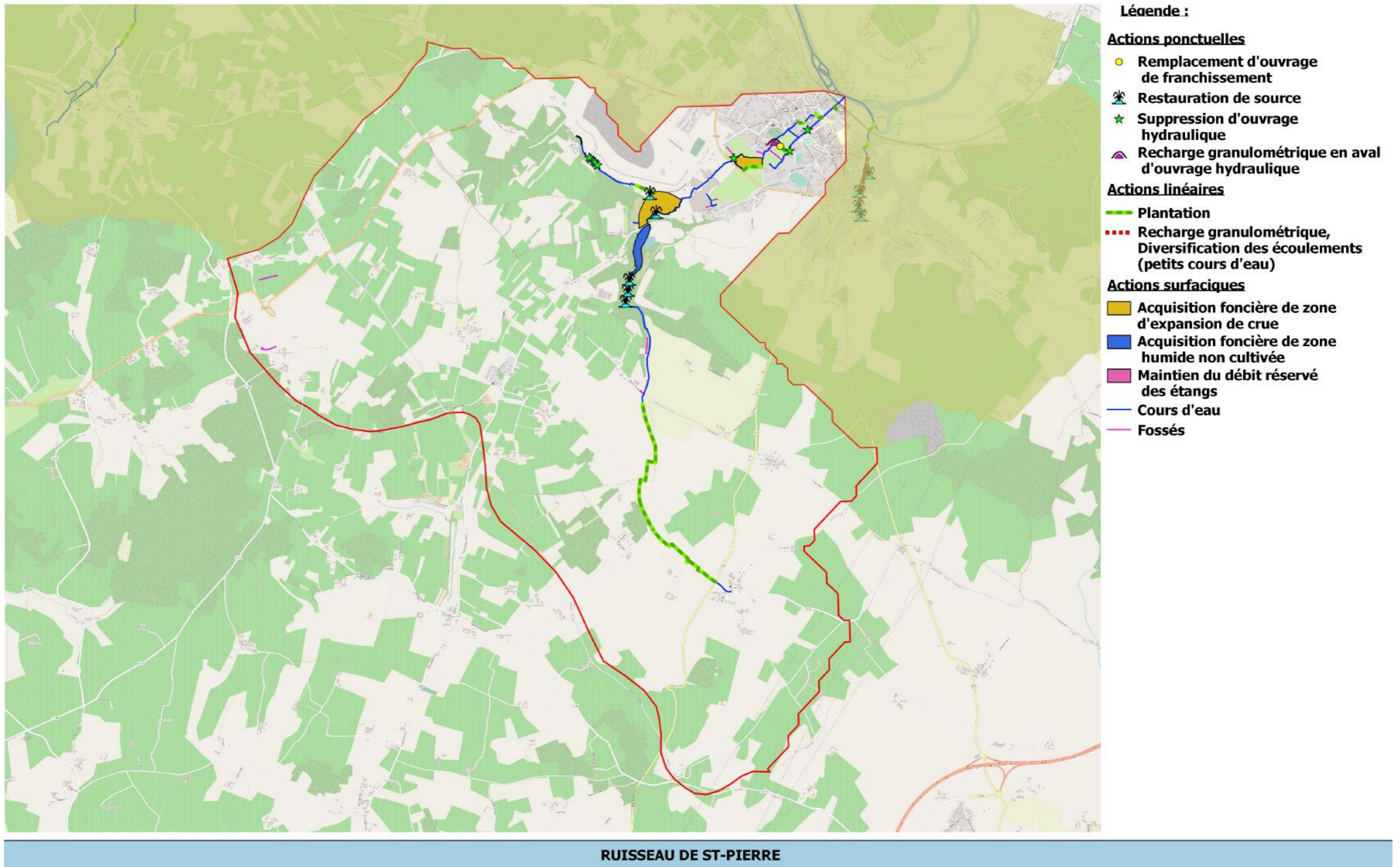


Carte 6 : Localisation des actions prévues sur la masse d'eau « FRFR332_5 : Ruisseau des Moulins d'Angeac »

3.2.4 FRFRR332_6 : Ruisseau de Saint-Pierre

Tableau 12 : Coûts des actions localisées pour la masse d'eau « FRFRR332_6 : Ruisseau de Saint-Pierre »

MASSE D'EAU OU SOUS-BASSIN	Nombre de sites	Longueur totale (m)	Surface totale (m ²)	Coût total (HT) €
FRFRR332_6 : Le Ruisseau de Saint-Pierre	33	4 160	126 688	160 642 €
Acquisition foncière de zone d'expansion de crue	2		90 199	41 492 €
Acquisition foncière de zone humide non cultivée	1		35 632	16 391 €
Maintien du débit réservé des plans d'eau	4		857	16 800 €
Plantation	10	3 980		39 801 €
Recharge granulométrique en aval d'ouvrage hydraulique	1			3 000 €
Recharge granulométrique, Diversification des écoulements (petits cours d'eau)	1	180		21 558 €
Remplacement d'ouvrage de franchissement	1			10 000 €
Restauration de source	5			10 000 €
Suppression d'ouvrage hydraulique	8			1 600 €

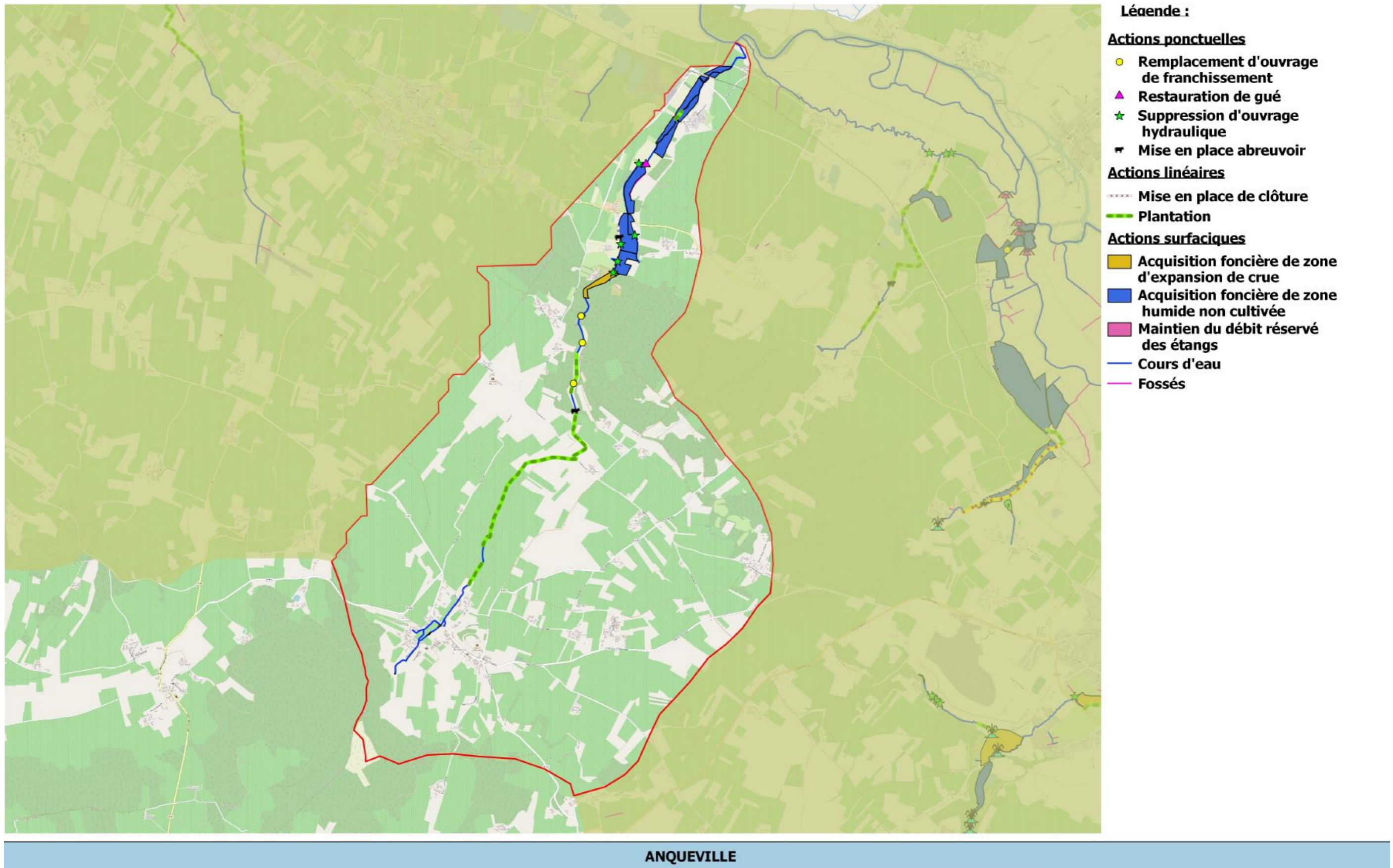


Carte 7 : Localisation des actions prévues sur la masse d'eau « FRFR332_6 : Ruisseau de Saint-Pierre »

3.2.5 FRFRR332_9 : Ruisseau d'Anqueville

Tableau 13 : Coûts des actions localisées pour la masse d'eau « FRFRR332_9 : Ruisseau d'Anqueville »

MASSE D'EAU OU SOUS-BASSIN	Nombre de sites	Longueur totale (m)	Surface totale (m²)	Coût total (HT)
FRFRR332_9 : Le Ruisseau d'Anqueville	30	2 772	212 909	180 248 €
Acquisition foncière de zone d'expansion de crue	1		17 699	8 141 €
Acquisition foncière de zone humide non cultivée	6		194 576	89 506 €
Maintien du débit réservé des plans d'eau	2		635	8 400 €
Mise en place abreuvoir	2			3 000 €
Mise en place de clôture	1	127		952 €
Plantation	9	2 645		26 449 €
Remplacement d'ouvrage de franchissement	3			30 000 €
Restauration de gué	1			3 800 €
Suppression d'ouvrage hydraulique	5			10 000 €

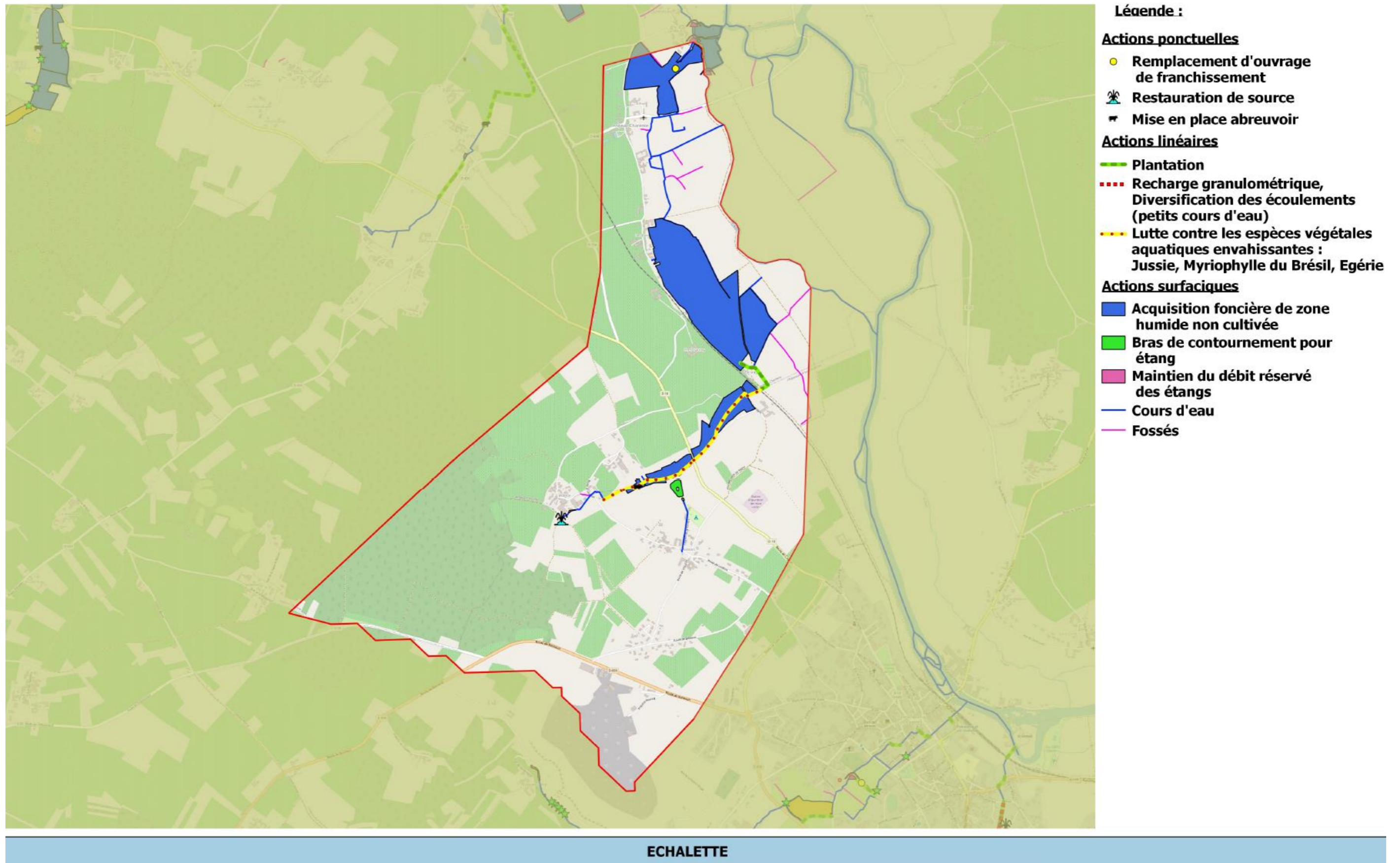


Carte 8 : Localisation des actions prévues sur la masse d'eau « FRFR332_9 : Ruisseau d'Anqueville »

3.2.6 Echalette

Tableau 14 : Coûts des actions localisées pour le sous- bassin « Echalette »

MASSE D'EAU OU SOUS-BASSIN	Nombre de sites	Longueur totale (m)	Surface totale (m²)	Coût total (HT)
ECHALETTE	16	4 147	443 344	466 957 €
Acquisition foncière de zone humide non cultivée	3		438 087	201 520 €
Bras de contournement pour étang	2		4 966	25 868 €
Lutte contre les espèces végétales aquatiques envahissantes : Jussie, Myriophylle du Brésil, Egérie	3	3 579		178 974 €
Maintien du débit réservé des plans d'eau	2		291	8 400 €
Mise en place abreuvoir	1			1 500 €
Plantation	2	268		2 679 €
Recharge granulométrique, Diversification des écoulements (petits cours d'eau)	1	300		36 016 €
Remplacement d'ouvrage de franchissement	1			10 000 €
Restauration de source	1			2 000 €



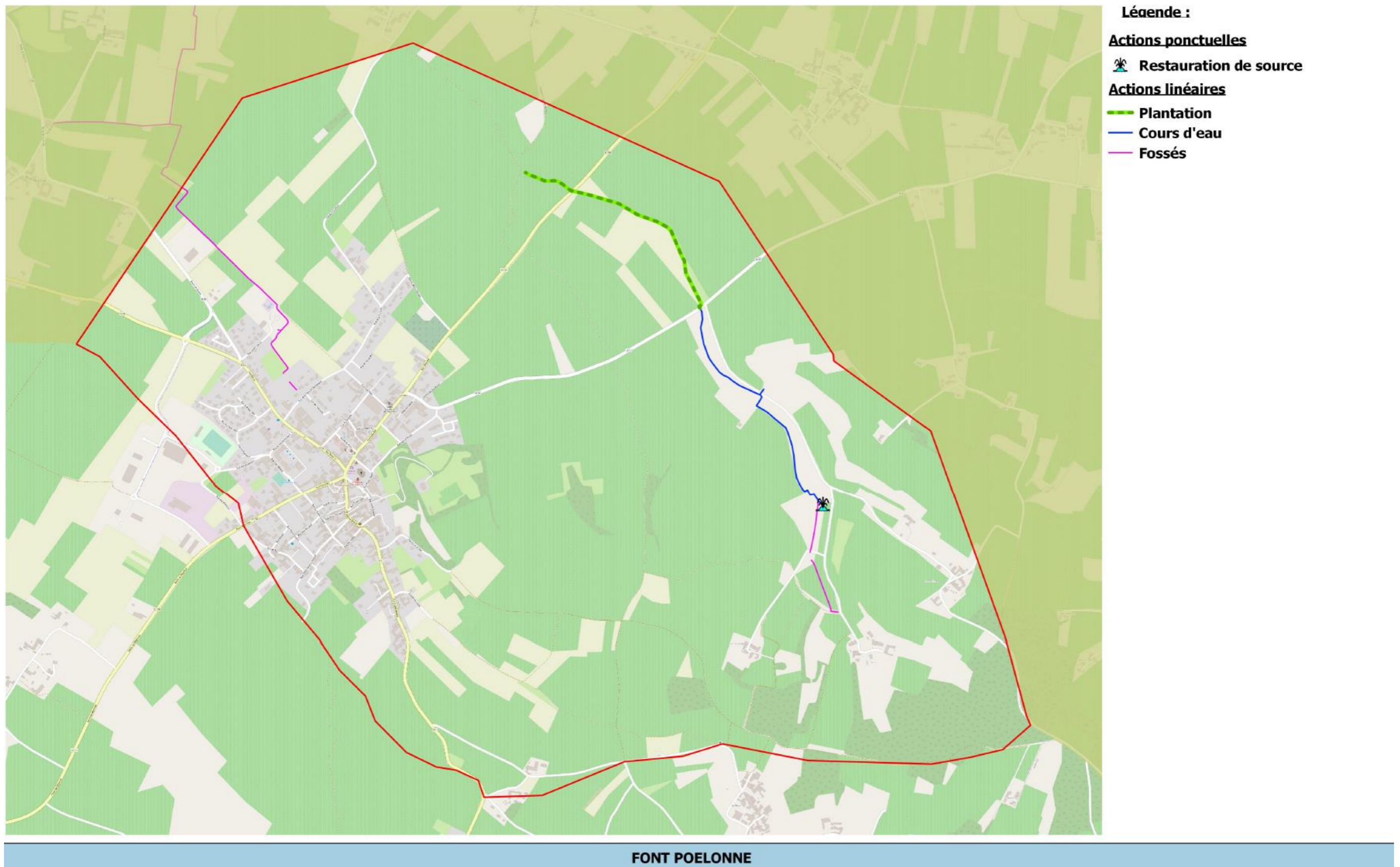
Carte 9 : Localisation des actions prévues sur le sous-bassin « Echalette »

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

3.2.7 Font Poëlonne

Tableau 15 : Coûts des actions localisées pour le sous-bassin « Font Poëlonne »

MASSE D'EAU OU SOUS-BASSIN	Nombre de sites	Longueur totale (m)	Surface totale (m²)	Coût total (HT)
FONT POELONNE	3	1 025		12 254 €
Plantation	2	1 025		10 254 €
Restauration de source	1			2 000 €

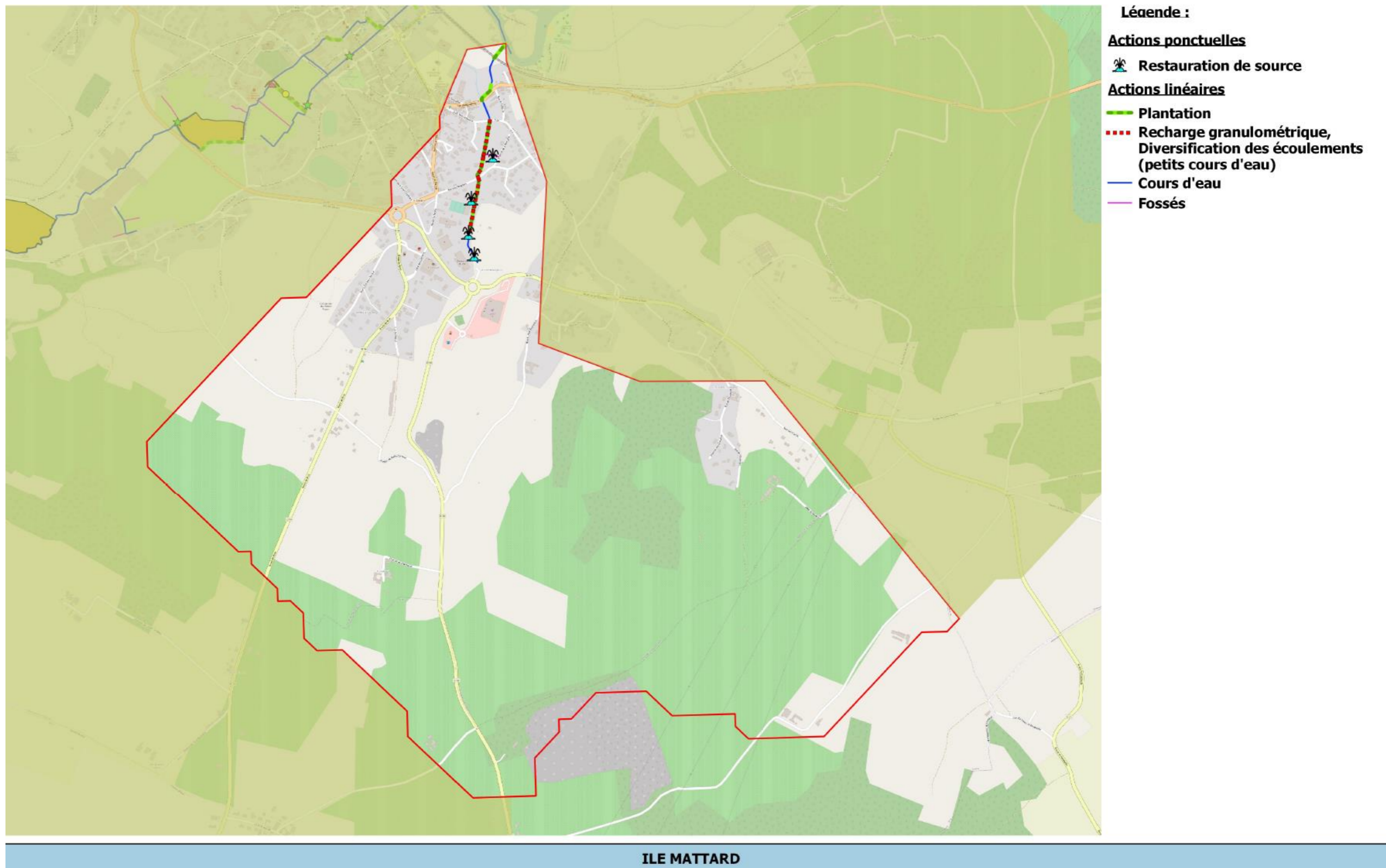


Carte 10 : Localisation des actions prévues sur le sous-bassin « Font Poëlonne »

3.2.8 Ruisseau de l'île Mattard

Tableau 16 : Coûts des actions localisées pour le sous-bassin « Ruisseau de l'île Mattard »

MASSE D'EAU OU SOUS-BASSIN	Nombre de sites	Longueur totale (m)	Surface totale (m ²)	Coût total (HT)
ILE MATTARD	14	1 047		67 622 €
Plantation	6	600		6 000 €
Recharge granulométrique, Diversification des écoulements (petits cours d'eau)	4	447		53 622 €
Restauration de source	4			8 000 €

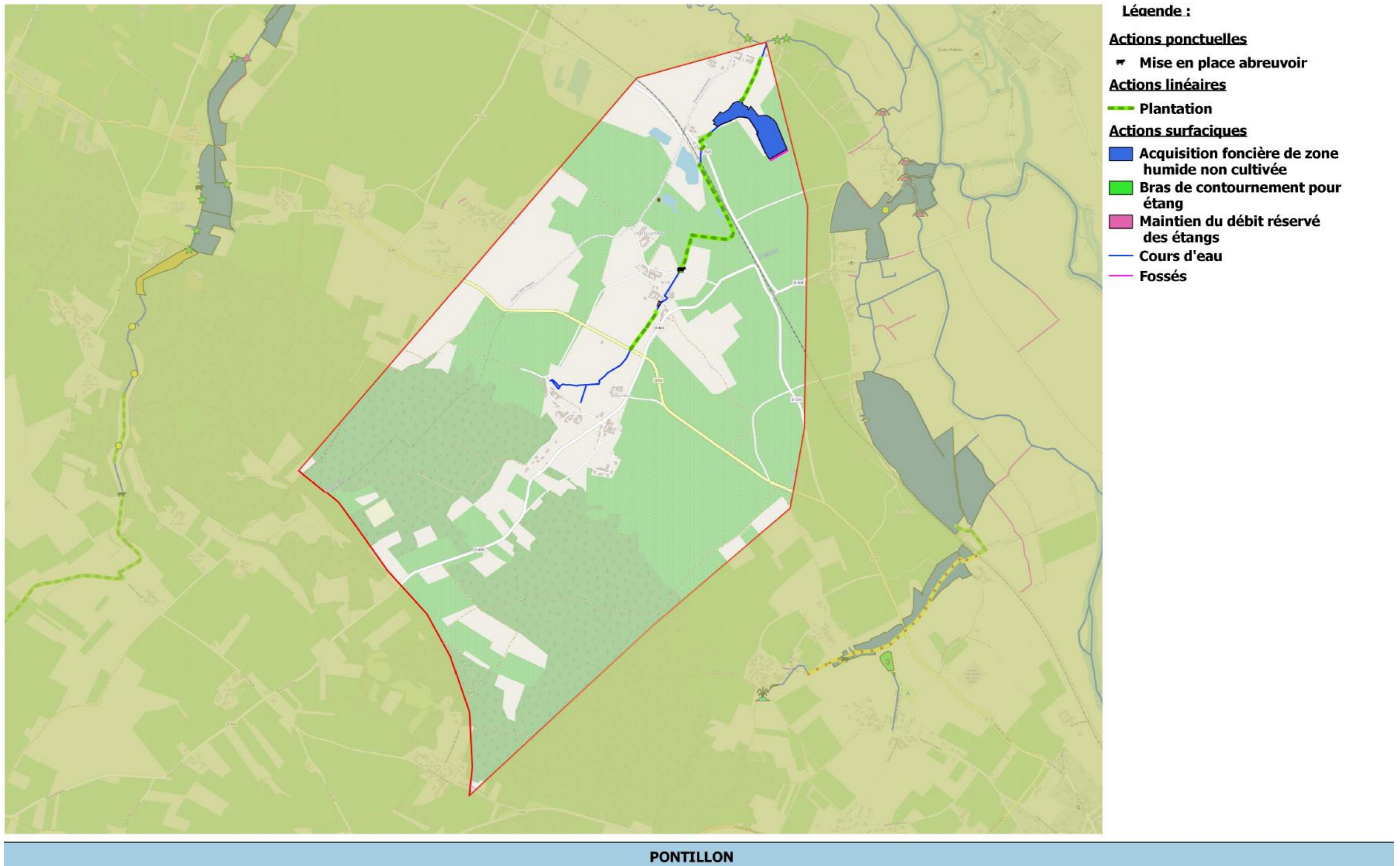


Carte 11 : Localisation des actions prévues sur le sous-bassin « Ruisseau de l'Île Mattard »

3.2.9 Pontillon

Tableau 17 : Coûts des actions localisées pour le sous-bassin « Pontillon »

MASSE D'EAU OU SOUS-BASSIN	Nombre de sites	Longueur totale (m)	Surface totale (m²)	Coût total (HT)
PONTILLON	11	1 466	39 285	45 561 €
Acquisition foncière de zone humide non cultivée	1		38 502	17 711 €
Bras de contournement pour étang	1		492	7 494 €
Maintien du débit réservé des plans d'eau	1		291	4 200 €
Mise en place abreuvoir	1			1 500 €
Plantation	7	1 466		14 656 €



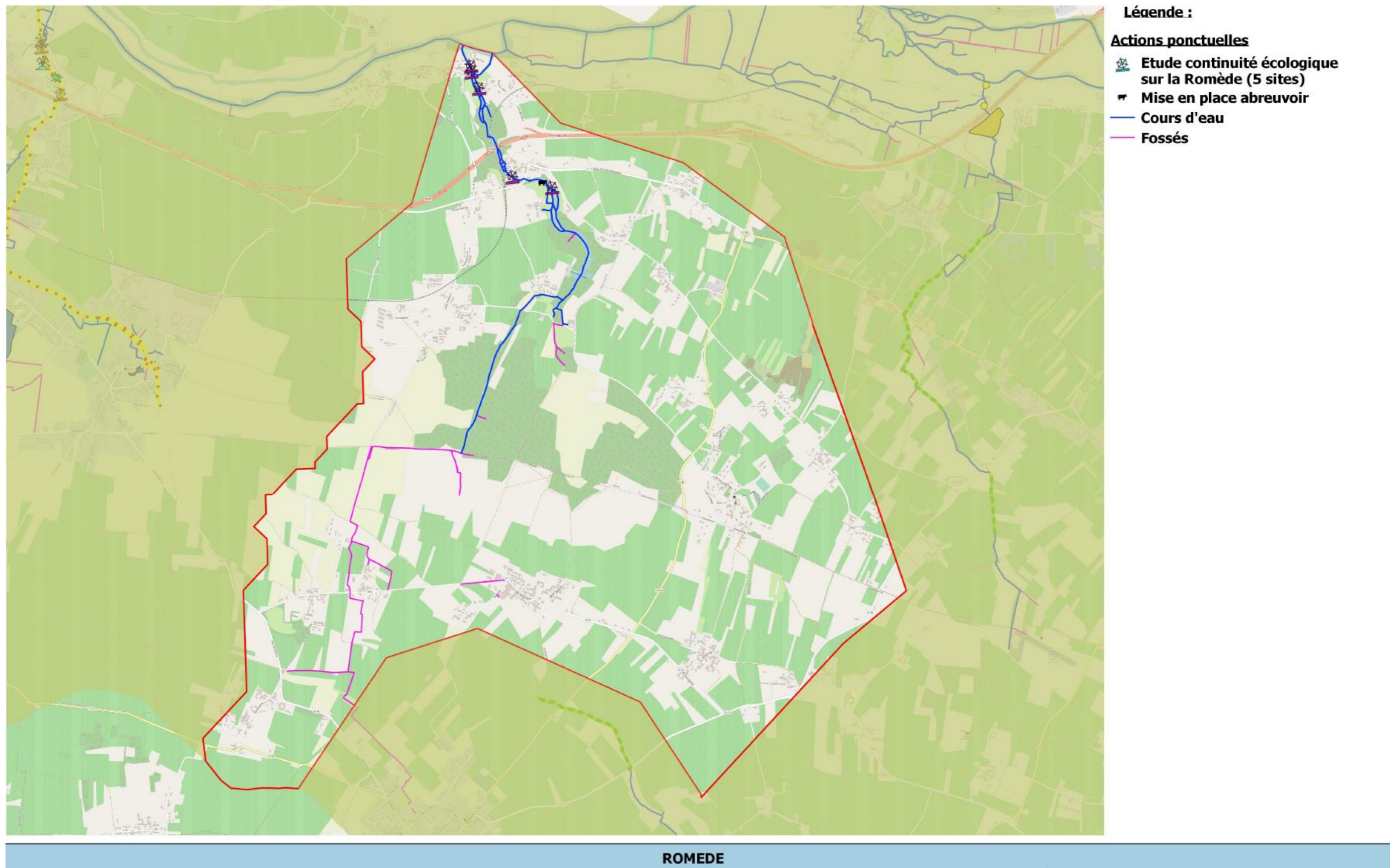
Carte 12 : Localisation des actions prévues sur le sous-bassin « Pontillon »

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

3.2.10 Romède

Tableau 18 : Coûts des actions localisées pour le sous-bassin « Romède »

MASSE D'EAU OU SOUS-BASSIN	Nombre de sites	Longueur totale (m)	Surface totale (m²)	Coût total (HT)
ROMEDE	2			39 000 €
Etude continuité écologique sur la Romède	1			37 500 €
Mise en place abreuvoir	1			1 500 €



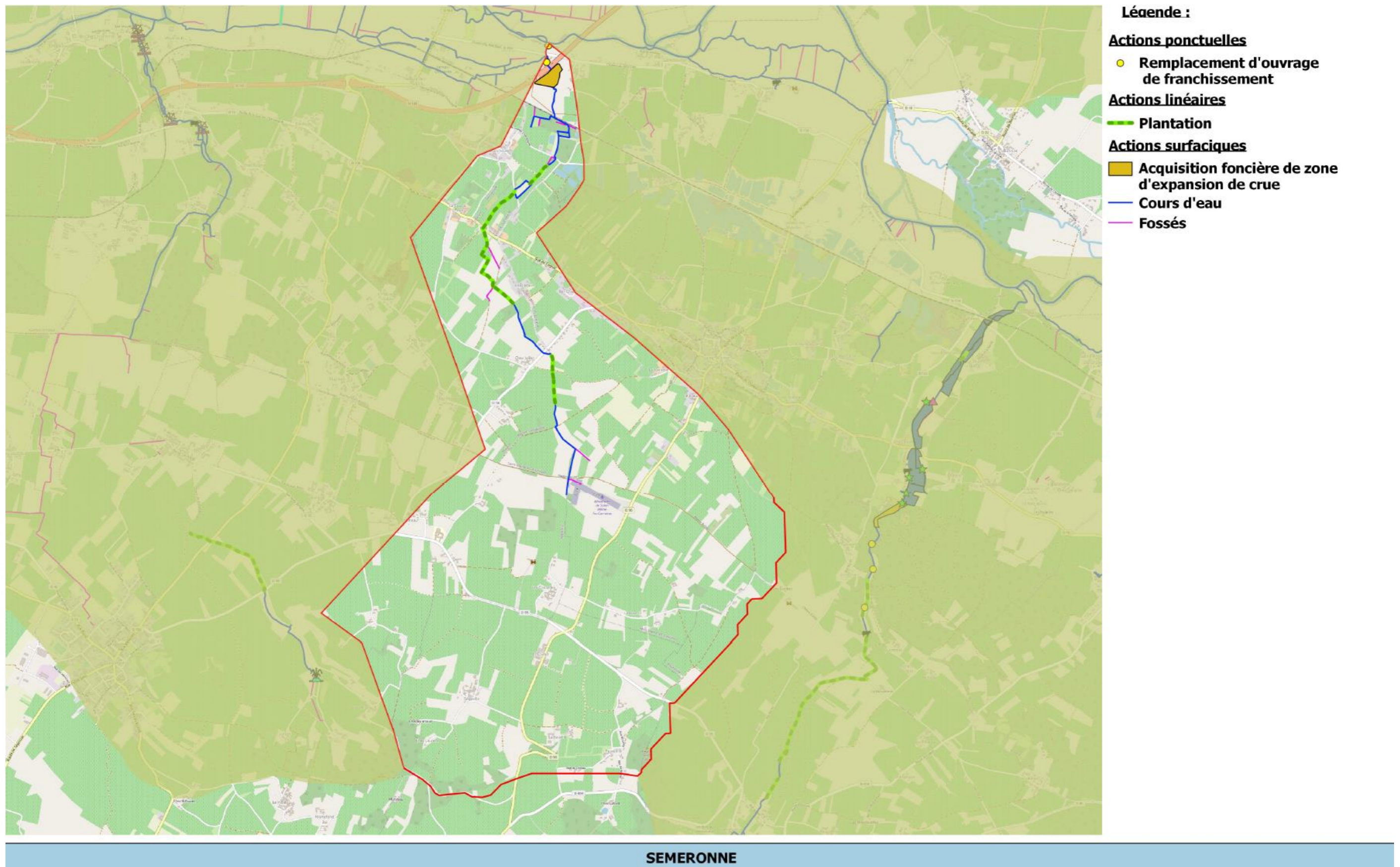
Carte 13 : Localisation des actions prévues sur le sous-bassin « Romède »

Réalisation du programme pluriannuel de gestion (PPG) de cours d'eau sur le territoire en rive gauche du fleuve Charente entre Châteauneuf-sur-Charente et Merpins

3.2.11 Sémeronne

Tableau 19 : Coûts des actions localisées pour le sous-bassin « Sémeronne »

MASSE D'EAU OU SOUS-BASSIN	Nombre de sites	Longueur totale (m)	Surface totale (m²)	Coût total (HT)
SEMERONNE	16	2 647	30 804	60 641 €
Acquisition foncière de zone d'expansion de crue	1		30 804	14 170 €
Plantation	13	2 647		26 471 €
Remplacement d'ouvrage de franchissement	2			20 000 €



Carte 14 : Localisation des actions prévues sur le sous-bassin « Sémérone »

4 ANNEXES
